

# LES RAQUETTES FFT

## ÉPREUVE FÉMININE PAR ÉQUIPES

RÉSERVÉE AUX JOEUSES NON CLASSÉES JUSQU'À 30/4

# RÈGLEMENT 2019

LANCEZ-VOUS DANS L'AVENTURE ! 

### RAPPEL

#### De quoi s'agit-il ?

- Une épreuve féminine par équipes réservée aux joueuses non classées, 40, 30/5 et 30/4.
- Des rencontres sportives constituant une alternative à la compétition homologuée traditionnelle.
- Une animation sportive et conviviale en 4 phases : club, départementale, régionale, puis nationale.

#### Qui peut participer ?

- Les clubs affiliés, les structures habilitées et les sections Tennis Entreprise.

Une phase club également ouverte aux non licenciées FFT !

Les clubs qui le souhaitent peuvent ouvrir leur phase club à des joueuses non licenciées FFT. Pour les accompagner, la FFT déclare les événements auprès de son assureur et communique auprès des joueuses de tennis non licenciées concernées qu'elles sont les bienvenues pour participer à leur phase club. Celles-ci n'auront l'obligation d'être licenciées qu'à partir de la phase départementale.



# RÈGLEMENT LES RAQUETTES FFT

## PHASE CLUB

La phase club a pour objectif de sélectionner les joueuses qui, en équipe, représenteront le club lors des phases suivantes. Un club peut qualifier au maximum 2 équipes.

La phase club est l'occasion de créer une dynamique au sein du club en proposant une formule dédiée aux femmes.

**Les clubs ont toute liberté quant au choix du format de jeu proposé.**

Il est néanmoins conseillé de privilégier les matchs courts afin de pouvoir en faire plusieurs (matchs de poules, consolantes, format Tournois Multi-Chances / TMC, etc.) en simple et en double, sur une demi-journée au minimum, avec des balles intermédiaires, le tout dans un esprit convivial (animations, repas, remise de prix, etc.).

Les clubs peuvent également se rapprocher du responsable régional du tennis féminin et/ou du conseiller en développement de leur ligue pour être accompagnés et conseillés.



## GÉNÉRALITÉS POUR LA PHASE DÉPARTEMENTALE, LA PHASE RÉGIONALE ET LA PHASE NATIONALE

### JOUEUSES

- À l'issue de la phase club – autrement dit pour la phase départementale, la phase régionale et la phase nationale –, l'équipe (ou les 2 équipes) retenue(s) est (sont) composée(s) de 4 joueuses qui devront :
  - être impérativement licenciées FFT type « classique compétition » ;
  - être non classées, 40, 30/5 ou 30/4 (au classement intermédiaire de janvier 2019) ;
  - ne jamais avoir été classées 30/2 ou plus ;
  - être âgées de 18 ans ou plus, à l'exception éventuelle de 2 joueuses maximum pouvant être âgées de 15 à 17 ans (nées entre 2002 et 2004) ;
  - ne pas avoir participé à la phase nationale de l'édition précédente.

### COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses.
- La liste des 4 joueuses doit être communiquée au juge-arbitre avant le 20 juillet 2019
- Si l'une des joueuses doit être remplacée d'une phase à une autre, la remplaçante doit :
  - être licenciée dans son club au plus tard la veille du début de la phase ;
  - avoir un classement égal ou inférieur à celui de la joueuse remplacée.

## SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE LIGUE

### FORMULE

- Par équipes.
- Un set gagnant avec jeu décisif à 6-6 ou match court défini par la ligue.
- Utilisation de balles intermédiaires.
- Pas de tableau à élimination directe.

### COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe est composée d'au moins 4 joueuses et au maximum 5 joueuses (avec 1 remplaçante).
- La capitaine peut être l'une des joueuses ou une licenciée du club.

## CALENDRIER

- Phase club : du 1<sup>er</sup> avril au 14 juillet 2019
- Phase ligue : 3 et 4 août 2019
- Phase ligue : avant le 20 juillet 2019

